

# LE DEVOIR

Vol. LXXXV - No 117

MONTRÉAL, LE VENDREDI 20 MAI 1994

65c + TPS + TVQ / Toronto 85c

PERSPECTIVES

## L'avantage de la glace

Contrairement à Chrétien, Paris va comme un gant à Lucien Bouchard

Christian Rioux

Paris - En janvier, Jean Chrétien avait traversé Paris en coup de vent et en longeant les murs. En deux jours, il avait bâclé une visite qui n'était de toute évidence qu'une étape secondaire d'un voyage qui devait le mener à Londres et à Bruxelles. Ses organisateurs, plus férus de Trafalgar Square et du Pentagone, cherchaient leur chemin dans la capitale française, confondant l'Opéra et les Invalides. A peine élu, on sentait le nouveau premier ministre mal à l'aise (il s'était d'ailleurs déclaré «émotionné») dans une ville où les hommes politiques rivalisent d'éloquence. Soucieux à l'époque de projeter l'image d'un gouvernement économe, Jean Chrétien semblait marcher sur des œufs, limitant ses déclarations au strict minimum.

Lucien Bouchard, qui quitte Paris ce matin pour la Belgique après une visite de quatre jours, avait l'avantage de la glace. Il connaît l'endroit comme sa poche et ne peut traverser le Sénat et l'Assemblée nationale sans s'arrêter pour serrer des mains. Cette ville lui va comme un gant, lui qui a passé trois ans dans le grand bureau du deuxième étage de l'ambassade canadienne, avenue Montaigne. Il n'est donc pas surprenant qu'il ait choisi de s'arrêter partout longuement et de multiplier les rencontres, les dîners de travail et les entrevues. D'autant plus que des portes prestigieuses s'ouvraient sur son passage.

Non, Lucien Bouchard n'a été ni chassé («shooed») des marches de l'Élysée, ni relégué au second rang («outranked»). La fin de sa visite n'avait rien d'ignominieuse («ignominious»), comme on l'a écrit. Et si le premier ministre slovaque qui suivait de près Lucien Bouchard à l'Élysée a eu droit, lui, à un soupçon de gardes républicains et quelques flonflons, c'est simplement que cela est conforme au protocole de tous les pays du monde.

On aura beau compter les fleurs du tapis, c'est un accueil chaleureux - pas exceptionnel, mais chaleureux - que Paris lui a réservé. Un traitement qu'au ministère des Affaires étrangères, on compare avantageusement à «une bonne visite d'un responsable élevé d'un pays ami», et qui ne détonne nullement avec ceux déjà réservés à Jacques Parizeau ou Jean Chrétien lorsqu'il était chef de l'opposition.

Il y avait donc de tout pour tous dans cette visite. Du Mitterrand pour les souverainistes. Car quoi qu'en dise l'ambassade, n'entre pas qui veut dans le cercle miterrandien (on dit dans l'entourage de Lucien Bouchard que le Canada a tout fait pour annuler cette visite). Mais pas de Balladur et de Chirac, les deux hommes qui comptent pour l'élection présidentielle de 1995.

Des déclarations de soutien du chef du Parti socialiste, Michel Rocard, et de quelques gaullistes orthodoxes, dont le président de l'Assemblée nationale Philippe Séguin. Mais pas de hauts responsables politiques. Un traitement exceptionnel à la Commission des Affaires étrangères de l'Assemblée nationale. Mais il est aussi vrai que son président, Valéry Giscard d'Estaing, a amorcé l'entretien en demandant à Lucien Bouchard de lui rappeler... le nom de son mouvement.

La presse française n'a pas relaté l'événement (à l'exception d'un article dans *La Croix* et de deux entrevues pas encore publiées). Mais elle n'a pas non plus mentionné les chefs d'Etat de Slovaquie et de Lituanie qui talonnaient Lucien Bouchard à l'Élysée et au ministère des Affaires étrangères. De toute façon, l'objectif du Bloc n'était pas là.

Il était en partie au Canada où les médias ont largement couvert la polémique qui s'est engagée de part et d'autre de l'Atlantique. «Il paraît que la visite de monsieur Bouchard fait du grabuge au Canada?», demandait un sénateur français avec un petit sourire en coin après avoir rencontré le chef du Bloc.

Lucien Bouchard sait mobiliser le capital de sympathie dont jouit le Québec à Paris. Il sait doser l'élan et le pragmatisme, le tout dans un respect des institutions qui plaît à une France conservatrice. C'est déjà un exploit dans un pays où n'importe quel ministre ferait une crise d'urticaire à la seule idée de voir un indépendantiste breton siéger à l'Assemblée nationale.

Faut-il en déduire que la France reconnaît le Québec dans les minutes qui suivraient le coup de fil d'un ministre des Affaires étrangères québécois? Personne n'envisage ici de scénario à la croate. On connaît trop le Québec pour se laisser aller à ce genre de comparaisons. Car les Québécois «travaillent au corps» la France depuis trois décennies. Quel parlementaire français n'a pas, dans sa jeunesse, fait un voyage avec l'OFQJ? Quel ministre de l'agriculture n'a pas rigolé avec les représentants de l'UPA? Cela vaut bien des entourloupes diplomatiques et des jeux de coulisses. Lorsque les fonctionnaires, «briefés» les politiciens avant une rencontre, ce n'est jamais pour prévenir des déclarations intempestives en faveur du fédéralisme. Ce n'est pas ce genre d'incident diplomatique que l'on redoute au Quai d'Orsay.

Evidemment que Paris reconnaît un Québec indépendant, cela ne fait aucun doute. Mais le mince fil sur lequel marchent les diplomates français offre peut être aussi l'exemple des subtilités dont la France est capable pour exprimer sa «non-indifférence» tout en ménageant le plus possible son allié d'Ottawa.

INDEX

Les actualités...A2	Idées.....A9
Agenda culturel...B8	Le monde.....A5
Classées.....A4	Montréal.....A3
Avis publics.....A6	Mots croisés.....A6
Culture.....B7	Politique.....A4
Économie.....B4	Les sports.....A7
Éditorial.....A8	À Voir.....B10



Météo Ensoleillé  
Max: 22  
Détails en A7

MONTRÉAL

### Robert Keaton se joint à Pierre Bourque

PAGE A 3



L'ÉCONOMIE

### Les entreprises canadiennes ne profitent pas du boom asiatique

PAGE B 4

CULTURE

### Kieslowski part favori pour la Palme d'or

PAGE B 7



## Filière québécoise pour criminels de guerre

Après la guerre, des collabos français furent aidés et protégés par d'éminents nationalistes canadiens-français

BERNARD PLANTE  
LE DEVOIR

Certains membres de la droite nationaliste canadienne-française ont favorisé l'entrée au Canada et protégé, à la fin des années 40, des collaborateurs des S.S. et de la Gestapo sous l'occupation allemande en France. Parmi eux, figurait le bras droit du «boucher de Lyon», Klaus Barbie, un certain comte de Bernonville.

La tête de pont de ce réseau québécois, c'était l'historien de renom, Robert Rumilly, qui n'a jamais caché ses

penchants pour les thèses de la droite, voire de l'extrême droite.

Plusieurs leaders du mouvement nationaliste de l'époque - des prêtres, des politiciens, des intellectuels et des étudiants - faisaient partie de cette mouvance de sympathisants des collaborateurs français du régime nazi. Parmi eux, le maire de Montréal à l'époque, Camilien Houde, le député indépendant et nationaliste, René Chaloult, père du drapeau québécois, de même que le Dr Philippe Hamel, le père de la nationalisation de l'électricité.

Ce groupe était assez influent et fortuné pour entretenir une caisse occulte qui permettait de soudoyer des politiciens, à Québec et à Ottawa, afin qu'ils interviennent en faveur des «réfugiés politiques français», comme on appelait ces collaborateurs nazis, dont plusieurs étaient

VOIR PAGE A 10: FILIÈRE

VOIR AUSSI EN PAGE A 10  
Certains se souviennent, d'autres pas

### Pour la bonne cause



PHOTO JACQUES NADEAU

AU PIANO, John Ciaccia et Pierre Marc Johnson à la batterie donnaient un spectacle hier au manège militaire des Fusiliers Mont-Royal, pour venir en aide à la maison Ludovic, centre d'accueil pour les personnes atteintes du VIH. Le coût des billets était de 100 dollars.

### Susan Thibaudeau, la pasionaria de Trois-Rivières

## Maman s'en va-t-en guerre

ISABELLE PARÉ  
LE DEVOIR

Qu'est-ce qui fait qu'une mère se démente jusqu'en Cour suprême, dérouté les percepteurs de Revenu Québec et accepte de se battre contre Goliath? «L'injustice!», clame Susan Thibaudeau.

La pasionaria de Trois-Rivières, qui fait blêmir les fiscalistes de Revenu Québec et de Revenu Canada depuis qu'un tribunal fédéral lui a donné raison, est plus que jamais inébranlable. Jamais, au grand jamais n'a-t-elle songé à déclarer forfait en trois ans de lutte contre la machine fiscale gouvernementale, et rien ne la fera démentir de son interminable guérilla.

«Dans la vie, j'ai appris qu'il y a deux façons d'agir: se battre pour faire respecter ses droits, ou se taire. Moi, j'ai décidé que je n'accepterais plus jamais de me taire», relance celle qui entamera bientôt une nouvelle épopée judiciaire en Cour suprême.

Après trois années de batailles légales, Susan Thibaudeau s'est fait donner raison le 3

mai dernier par la Cour d'appel fédérale qui a déclaré discriminatoire la loi fédérale réclamant des impôts sur la pension alimentaire versée par un ex-conjoint. Depuis 1989, Mme Thibaudeau revendiquait le droit de ne pas payer d'impôt sur les 1150 dollars que lui versait chaque mois son ex-mari pour les besoins de ses deux enfants.

Mais pourquoi une femme, totale néophyte de la chose juridique, décide soudainement de passer le plus clair de ses temps libres, entre toges et juges, à préparer sa prochaine audience en Cour?

Comme bien d'autres femmes, la vie de Susan Thibaudeau était un long fleuve tranquille jusqu'au jour où un divorce a bouleversé sa vie et celle de ses enfants. «Pour la première fois, je manquais de tout», raconte-t-elle.

Le choc a été encore plus rude quand Revenu Québec, un jour de 1988, l'a sommée de payer l'impôt sur l'équivalent de 32 000 dollars, en raison de la pension reçue de son mari, alors que son salaire annuel n'excède pas 22000

VOIR PAGE A 10: MAMAN

## Le Goya du MBA est un faux

Des experts espagnols sont formels

STÉPHANE BAILLARGEON  
LE DEVOIR

L'œuvre *Lagonie au jardin des Oliviers*, que le Musée des beaux-arts de Montréal (MBA) a reçu en don il y a quatre ans comme un tableau de Francisco de Goya, n'est pas de la main du maître espagnol.

La «désattribution» de cette toile peinte aux environs de 1819, une huile sur panneau de petit format (43,8 sur 35,3 cm) a été confirmée au cours des dernières semaines par des experts du musée du Prado, de Madrid, des autorités mondiales en cette matière.

Le tableau a été donné au MBA par Michael Hornstein et son épouse au printemps 1989. Le collectionneur et généreux donateur montréalais était alors membre du

VOIR PAGE A 10: GOYA

## Peter White sonne le réveil des fédéralistes

Les souverainistes sont en position de force pour gagner le référendum, dit-il

MICHEL VENNE  
DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

Le nouveau président du Conseil pour l'unité canadienne, le président de la chaîne de journaux Unimédia M. Peter White, sonne le réveil des fédéralistes canadiens.

Selon lui, ces derniers ne réalisent pas que la souveraineté du Québec est plausible et que les souverainistes sont aujourd'hui en position de force pour gagner le référendum. En outre, M. White tient pour acquise la défaite du parti de Daniel Johnson aux élections.

Le Canada anglais, pense celui qui fut conseiller de Brian Mulroney, ne semble pas préoccupé par l'éventualité de la désintégration du Canada. Il suggère à ses com-

VOIR PAGE A 10: RÉVEIL

## Michel Tremblay for all

Culturellement, les jeunes anglophones sont les plus «branchés»

STÉPHANE BAILLARGEON  
LE DEVOIR

Montréal est une ville de jeunes «branchés culturels» anglophones.

Les résultats d'une étude en cours, présentés hier au 62e congrès de l'Association canadienne-française pour l'avancement des sciences (ACFAS), montrent en effet que dans l'île de Montréal les «consommateurs assidus de culture de moins de 35 ans» sont à majorité des anglophones.

Le bloc de 51% de grands amateurs d'art et de produits culturels est composé de 17% d'anglophones d'origine britannique et de 34% d'autres origines («des allophones de souche», ironisait un chercheur). Chez les francophones, 38% peuvent être dits «de souche» (les souchiens?), tandis que 11% ne sont pas d'origine française.

Ces résultats surprenants se retrouvent dans *Les publics des arts à Montréal*, une étude des professeurs Guy Bellavance et Daniel Latouche, attachés au secteur urba-

VOIR PAGE A 10: BRANCHÉS

• LES ACTUALITÉS •

Rénovations au noir au siège d'Hydro-Québec

# Québec assure que la Commission de la construction a «rempli sa mission»

47 inspecteurs chargés de faire respecter le décret sont mis à pied

SYLVAIN BLANCHARD  
LE DEVOIR

La Commission de la construction du Québec (CCQ) «a fait son travail» au chantier d'Hydro-Québec, selon le ministre du Travail, Serge Maril, interrogé hier en Chambre par le député péquiste Serge Ménard qui s'interrogeait sur l'ampleur du travail au noir effectué lors de la rénovation des 22 étages de l'édifice.

Selon le ministre, la CCQ a «rempli sa mission» puisque l'organisme a constaté 63 infractions, à la suite d'enquêtes menées depuis 1991 auprès d'une cinquantaine d'employeurs et de 140 employés.

Mais pour Jacques Thibault, ouvrier à ce chantier, et qui répète dans le vide depuis un an qu'il n'y a pas que lui «qui ait été forcé de faire du travail au noir chez Hydro», le nombre d'infractions «constatées» par la CCQ est «ridicule» et démontre bien la «totale inefficacité de l'organisme».

«Si une véritable enquête avait été menée, c'est par centaines qu'on aurait compté les infractions, affirme-t-il, appuyé en cela par un inspecteur de la CCQ ayant demandé l'anonymat.

«Seulement chez les tuyauteurs, note Thibault, 22 travaillaient au noir, mais seulement quatre ont porté plainte. Pourquoi? Parce qu'ils auraient perdu leur job s'ils avaient ouvert leur trappe. Ce qui a été mon cas.»

Le ministre Maril a aussi indiqué au député de Laval-des-Rapides que la plupart des infractions avaient été commises au début des travaux. Ce que réfute l'inspecteur de la CCQ et l'ouvrier Thibault.

«La deuxième phase des travaux était la

plus importante — une dizaine d'étages, plus les cinq sous-sols et les étages mécaniques — travaux qui ont commencé vers le mois de janvier 1993. C'est à ce moment-là, ajoute Thibault, que le gros du travail au noir s'est effectué; la majorité des travailleurs étaient en effet sur le chantier entre 17h30 et deux heures du matin, soit à des heures où les inspecteurs de la CCQ étaient à la maison depuis longtemps.»

Par ailleurs, 24 heures après que la CCQ ait reconnu qu'elle ne disposait pas des effectifs nécessaires pour passer au peigne fin les activités des quatre contracteurs et 85 sous-contractants ayant travaillé sur le chantier d'Hydro-Québec, voilà que l'organisme licencie 118 personnes, dont 47 inspecteurs ayant justement comme tâche de s'assurer que le décret de la construction soit respecté.

«Déjà, signale Jean-Noël Bilodeau, coordonnateur à la CSN-Construction, la CCQ est dépourvue de pouvoirs significatifs — celui de fermer des chantiers lorsqu'il y a du travail au noir, par exemple — il fallait qu'on prenne la décision de ramener de 172 à 125 le nombre d'inspecteurs. C'est aberrant, complètement injustifiable.»

Yves Paré, le leader du plus important syndicat dans le domaine de la construction — la FTQ-Construction — et opposant à ce licenciement à titre d'administrateur de la CCQ, reconnaît que «plusieurs entrepreneurs doivent sauter de joie aujourd'hui, car jamais le travail au noir n'aura été aussi facilité.»

Le conseil d'administration de la CCQ — composé des représentants d'organismes patronaux et syndicaux — procède à ce licenciement en raison de difficultés

financières: un déficit de quatre millions de dollars à quoi s'ajoute un manque à gagner de six millions de dollars — attribuable à la déréglementation de la construction résidentielle de huit logements et moins.

Le syndicat des 600 employés de la CCQ avait proposé à l'employeur une autre solution pour obtenir les économies souhaitées: réduction de salaire, programme de préretraite et travail le samedi — où le travail au noir pullule et où quelques millions de dollars auraient pu être récupérés.

Six des onze membres du conseil d'administration de la CCQ ont refusé le plan syndical — après que les discussions aient débordé sur la question des vacances — dont Maurice Pouliot et Donald Fortin, deux représentants du Conseil des métiers de la construction, le deuxième plus important syndicat d'ouvriers de la construction au Québec.

«On savait que les employeurs favorisaient le licenciement, signale, amer, Serge Cadieux, porte-parole du syndicat des employés de la CCQ. On savait aussi que la FTQ-Construction et la CSN-Construction nous appuyaient. Tout était entre les mains de Pouliot et de Fortin. Ils ont voté du bord des boss.»

Réplique de Pouliot: «Foutaise. Je voulais sauver les 118 emplois. Comme j'aurais aimé sauvé les 34 postes de cadres abolis en mars, j'ai proposé quelque chose à cet effet, mais le syndicat a refusé d'en discuter avec ses membres. Si certains souhaitent que j'administre la CCQ comme le fait le gouvernement avec notre argent, je regrette, on se trompe de personne.»

Rapport de l'Institut de recherche sur la rémunération

# Les salaires dans la fonction publique inférieurs à ceux du secteur privé

JEAN CHARTIER  
LE DEVOIR

Contrairement à l'idée répandue, les salaires de l'administration publique sont inférieurs aux salaires du secteur privé. Ils sont de 1,4 % moins élevés pour l'ensemble des emplois. Et en tenant compte des déboursés pour les avantages sociaux, la rémunération globale est à parité, sans plus. Voilà ce que ressort du dixième rapport de l'Institut de recherche sur la rémunération, l'IRIR.

Les employés de bureau de l'administration publique sont maltraités par rapport à tous les autres employés, avec des salaires de 4,7 % plus bas que ceux du secteur privé. Les salaires des techniciens sont également inférieurs de 4,2 %; quant à ceux des employés d'entretien, ils s'avèrent à égalité avec ceux du secteur privé.

Seuls les salaires des professionnels de l'administration québécoise sont supérieurs à ceux du secteur privé, de 4,5 % en moyenne. Leur rémunération globale, en tenant compte des avantages sociaux, leur procure un avantage de 5,6 % par rapport à l'industrie.

Les avantages sociaux redressent d'ailleurs quelque peu la situation pour la plupart des employés, sauf dans le cas des employés de bureau qui restent défavorisés, en tenant compte de cette mesure globale sur les conditions de travail.

La recherche a porté de manière détaillée sur 74 catégories d'occupation et elle fait ressortir que les employés de l'administration québécoise sont, de façon générale, aux rangs les plus élevés de l'échelle salariale mais il s'avère aussi que les écarts des «maxima normaux» accusent des retards qui atteignent 6,7 % pour les techniciens et 9,3 % pour les employés de bureau. Les écarts en haut de l'échelle sont les plus sentis, comme s'il manquait le haut de l'échelle à l'administration publique. Ce document établit que certains emplois repères présentent des écarts salariaux maxima importants et qu'il y a de nombreuses situations aberrantes, contradictoires. Certaines professions

sont favorisées et d'autres complètement défavorisées dans l'administration publique. Ainsi, les ingénieurs de catégorie 3 (haut de l'échelle) obtiennent un salaire moyen de 60 135 dollars dans l'administration québécoise, ce qui représente 8201 dollars de moins que dans le secteur privé. Par contre, les agents d'information de catégorie 2 touchent 54 527 dollars dans l'administration québécoise, soit 6 504 dollars de plus que dans les entreprises privées comptant 200 employés.

Autres différences étonnantes: les techniciens en génie de la classe 1 touchent un salaire de 36 014 dollars dans l'administration québécoise, 7 148 dollars sous le salaire des autres employés du secteur privé tandis que les techniciens de laboratoire de classe 1 touchent 38 325 dollars, soit 2144 dollars en sus du secteur privé. Les deux situations sont inversées. On trouve d'autres exemples contradictoires dans les cas examinés dans ce document.

L'IRIR publie son dixième rapport sous le titre suivant: «La comparaison de la rémunération globale des salariés de l'administration québécoise et des autres salariés québécois». Cette année, les employés de l'administration municipale ont été ventilés par rapport aux administrations fédérales et québécoises ainsi que par rapport aux autres employés.

Les salaires des employés municipaux sont en avance de 14,6 % sur l'administration québécoise. Et pour la rémunération globale, l'administration québécoise accuse un retard encore plus marqué, 27,8 % sur l'administration municipale.

L'étude révèle finalement que les heures de travail sont généralement moins nombreuses dans l'administration québécoise que dans l'administration fédérale et le secteur privé, mais la semaine de travail est plus courte encore dans l'administration municipale et le secteur universitaire. Dans l'administration fédérale, la semaine est donc la plus longue de toute l'administration, soit deux heures et quart de plus que dans l'administration québécoise.

avis de demande d'un permis d'alcool

Régie des alcools, des courses et des jeux

Toute personne, société ou groupement visé dans l'art. 60 du Code de procédure civile peut, par écrit motivé, assermenté et transmis à la Régie, s'opposer à une demande de permis ci-après énumérée, dans les 15 jours de la présente publication, ou s'il y a eu opposition, intervenir en faveur dans les 30 jours de cette publication.

Cette opposition ou intervention doit être accompagnée du certificat attestant de son envoi au requérant ou à son procureur, par poste recommandée ou certifiée, et être adressée à: La Régie des permis d'alcool, des courses et des jeux, 1, rue Notre-Dame Est, Bureau 9.200, Montréal (Québec) H2Y 1B6.

Nom et adresse du requérant	Nature de la demande	Endroit d'exploitation
VU, Duc Giang Chau Bar U-Sing 3610, Goyer Montréal Dossier: 268-276	1 Bar avec danse et spectacles	3610, Goyer Montréal
DEPULSOR INC. Depulsor Inc. 286, Bord du Lac Pointe-Claire Dossier: 350-868	Permis additionnel 1 Restaurant pour vendre sur terrasse	286, Bord du Lac Pointe-Claire
BIFTECK ST-DENIS INC. Le Bifteck St-Denis 1677, St-Denis Montréal Dossier: 1091-172	1 Restaurant pour vendre	1677, St-Denis Montréal
LES AVIONAUTES INC. Les Avionautes Inc. 1393, boul. René Lévesque Est Montréal Dossier: 479-634	2 Restaurants pour vendre dont 1 sur terrasse	1393, boul. René Lévesque Est Montréal
LES MENUS PLAISIRS INC. Les Menus Plaisirs 244, boul. Ste-Rose Laval Dossier: 374-199	1 Bar sur terrasse	244, boul. Ste-Rose Laval
3102-1207 QUEBEC INC. Bar Rest-O-Broue 525, Jarry Est St-Léonard Dossier: 223-461	Permis additionnel 1 Restaurant pour vendre	5225, boul. Métropolitain Est St-Léonard
9004-4496 QUEBEC INC. Café Resto Trattoria La Primavera 6275, boul. Taschereau Brossard Dossier: 1091-255	1 Restaurant pour vendre	6275, boul. Taschereau Brossard
CLUB BEDROCK INC. Club Bedrock Inc. 5408, ch. de la Côte des Neiges Montréal Dossier: 237-909	Addition d'autorisation de spectacles à 1 Bar avec danse Permis additionnel 1 Bar sur terrasse	5408, ch. de la Côte des Neiges Montréal
2869-7285 QUEBEC INC. Bar Voltaire 11 Prince Arthur Ouest Montréal Dossier: 183-509	Autorisation de danse et spectacles dans un bar	11 Prince Arthur Ouest Montréal
2945347 CANADA INC. Restaurant Eggspeations 384, St-Martin Ouest Montréal Dossier: 1062-181	Permis additionnel 1 Restaurant pour vendre sur terrasse	200, Laurier Ouest Montréal
2739-8641 QUEBEC INC. Restaurant Mirra Enr.	Permis additionnel 1 Restaurant pour vendre	252, Lakeshore Road Pointe-Claire

252, Lakeshore Road Pointe-Claire Dossier: 1068-311	sur terrasse	
143076 CANADA INC. Cabaret L'Entre Peau 1115, Ste-Catherine Est Montréal Dossier: 370-650	Extension des heures le 11 juillet 1994 de 2h00 à 2h00 dans bar avec danse et spectacles	1115, Ste-Catherine Est Montréal
RESTAURANT LE ST-AMABLE INC. Restaurant Le St-Amable Inc. 410, Pl. Jacques Cartier Montréal Dossier: 347-815	Permis additionnel 1 Bar sur terrasse	188, St-Amable Montréal
9004-2946 QUEBEC INC. Les Berges 209, boul. des Laurentides Laval Dossier: 236-752	3 Bars dont 1 sur terrasse	209, boul. des Laurentides Laval
2759-6220 QUEBEC INC. Restaurant Delta Ba 131, rue Prince Arthur Est Montréal Dossier: 432-823	Changement de catégorie de Restaurant pour vendre à Restaurant pour servir sur terrasse et de Restaurant pour vendre à Restaurant pour servir	131, rue Prince Arthur Est Montréal
COOPÉRATIVE DES TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES DU CAFÉ-CAMPUS Café Campus, Le Petit Campus 57, Prince Arthur Est Montréal Dossier: 364-851	Autorisation de films dans un Bar avec danse et spectacles (suite à cession)	57, Prince Arthur Est Montréal
9003-5601 QUEBEC INC. Pâtisserie chez Gaumond 3725, Wellington Verdun Dossier: 1091-362	2 Restaurants pour vendre dont 1 sur terrasse	2001, Victoria Locaux 113 & 114 St-Lambert
LAVOIE, Richard La Place à Bidou 200, 25e Avenue Lachine Dossier: 1091-859	1 Restaurant pour vendre	200, 25e Avenue Lachine
2967-3308 QUEBEC INC. Casse Croute Davidson 3417, Ontario Est Montréal Dossier: 263-301	1 Restaurant pour vendre	3417, Ontario Est Montréal
LAROCQUE, Jean-René Distributions Jean-René Enr. 4401, Notre-Dame Ouest Montréal Dossier: 1091-750	1 Restaurant pour vendre	4417, Notre-Dame Ouest Montréal
86342 CANADA L'ÉTÉ Brasserie Le Bazar 3686, Côte Vertu St-Laurent Dossier: 49973	1 Brasserie sur terrasse	3686, Côte Vertu St-Laurent
NARDOZI, Angela Restaurant Nana 9191, de Marseille Montréal Dossier: 1091-958	1 Restaurant pour vendre	9191, de Marseille Montréal
MATTE, Monique Le Monica Bar 445, boul. des Laurentides Laval Dossier: 329-219	1 Bar avec danse et spectacles.	445, boul. des Laurentides Laval

Le président et directeur général Ghislain K.-Lafamme, avocat

## Simulation



PHOTO JACQUES NADEAU

MARLENE VALADE s'est glissée dans la peau d'une handicapée souffrant d'une maladie neurologique qui produit des déficits du champ sensoriel, à l'occasion de la journée portes ouvertes qui se tenait hier au Centre de réadaptation Lucie-Bruneau. Au moment de procéder à cette simulation, Mme Valade était aidée d'un ergothérapeute.

## Jacqueline Onassis s'éteint à 64 ans

New York (Reuter) — Jacqueline Kennedy Onassis est décédée hier soir à l'âge de 64 ans des suites d'un cancer du système

lymphatique, a annoncé sa porte-parole, Nancy Tuckerman. L'ancienne première dame des États-Unis s'est éteinte à 22h15, a-t-elle précisé. Jacqueline Onassis est morte dans son appartement de la 5e Avenue, à New York, qu'elle avait regagné mercredi lorsque les médecins ont estimé qu'ils ne pouvaient plus rien faire pour elle et qu'il était inutile de poursuivre la chimiothérapie.

Ses enfants, Caroline Kennedy Schlossberg et John F. Kennedy Jr ainsi que Maurice Telpelman, son compagnon depuis plusieurs années, se trouvaient à son chevet au moment du décès.

Pour le monde entier, l'image de Jackie Bouvier Kennedy Onassis restera à jamais celle d'une jeune veuve, le tailleur ensanglanté, assistant à la prestation de serment de Lyndon Johnson quelques heures après l'assassinat de son mari à Dallas.

### RÉSULTATS

Tirage du 94-05-18

1 4 8 30 31 33

Numéro complémentaire: 21

GAGNANTS	LOTS
6/6	6 977 419,50 \$
5/6+	11 81 296,50 \$
5/6	436 1 640,80 \$
4/6	24 150 56,70 \$
3/6	435 741 10,00 \$

Vente totale: 22 931 460,00 \$  
Prochain gros lot (approx.): 2 500 000,00 \$  
Prochain tirage: 94-05-21

### Extra

Tirage du 94-05-18

NUMÉROS	LOTS
751487	100 000 \$
51487	1 000 \$
1487	250 \$
487	50 \$
87	10 \$
7	2 \$

TVA, le réseau des tirages

Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle, cette dernière a priorité.

Prothèses mammaires

# L'ACEF-Centre a déposé deux requêtes en recours collectif

CAROLINE MONTPETIT  
LE DEVOIR

La très grande majorité des femmes portant des prothèses mammaires souffrent de problèmes de santé, allant des migraines aux infections à répétition, en passant par les problèmes chroniques de circulation.

Et certaines femmes portant des prothèses se font présentement refuser le retrait de cet implant mammaire par leur chirurgien esthétique.

C'est ce que disaient hier plusieurs représentants de l'Association des coopératives d'économie familiale, (ACEF-Centre) de Montréal, ainsi que le Dr Henry Jenny, chirurgien esthétique suisse-allemand qui vient de publier un livre sur la question des prothèses mammaires.

Présentement, deux demandes de recours collectifs, regroupant 14 000 femmes québécoises chacune, ont été déposées en Cour supérieure par l'ACEF-Centre, respectivement contre Bristol Myers, qui produisait les prothèses Meme, Riplicon et Optimam, et contre la compagnie Dow Corning.

Toutes les Québécoises portant des prothèses mammaires en silicone sont couvertes par ce recours.

La Cour supérieure devrait décider, les 22 et 23 juin prochains, si elle accepte que soit déposé ce recours collectif contre les deux compagnies.

Fait à noter, l'ACEF-Centre a relevé des troubles de santé même chez les femmes portant des prothèses mammaires emplies d'eau saline, dont l'implantation est toujours autorisée en Amérique du Nord.

L'implantation de prothèses mammaires en silicone est interdite en Amérique du Nord depuis 1992.

Aux États-Unis, une offre de dédommagement de quatre milliards de dollars a déjà été présentée à l'ensemble des femmes affectées par les implants mammaires en silicone, par

un regroupement de fabricants. Plusieurs avocats québécois et canadiens ont déjà déconseillé aux femmes canadiennes de se réclamer de ce recours, puisque seulement un maximum de 3 % de l'argent du dédommagement ira aux femmes étrangères aux États-Unis.

Par ailleurs, sur 856 femmes qui ont approché l'ACEF et qui portent des prothèses mammaires de tous genres, 85 % ont dit ressentir un ou plusieurs problèmes de santé tandis que 39 % ont des problèmes directement liés à l'implantation de prothèses mammaires.

Ces personnes, selon le rapport de l'ACEF, se plaignent que leurs seins sont devenus douloureux, parfois hypersensibles, ou alors, au contraire, insensibles ou enflés.

Pour sa part, Denyse Raymond, qui s'est fait implanter des seins en silicone en 1984, affirme par exemple qu'elle ne peut plus se coucher sur le ventre tant c'est douloureux.

«Mes seins sont vraiment durs comme de la roche, a-t-elle affirmé, j'ai des migraines et je fais aussi de l'arthrite.»

Pour sa part, le représentant de l'Association des spécialistes en chirurgie plastique et esthétique du Québec, le Dr Marcel Dion, rencontré par l'ACEF dans le cadre de cette enquête, aurait nié que le port de ces prothèses ait un impact négatif sur la santé des clientes.

Selon le Dr Jenny, «accepter de retirer les prothèses (pour ces médicaments) serait une admission de culpabilité».

Enfin, le Dr Henry Jenny a déclaré hier que sur 1000 femmes auxquelles on aurait retiré les implants mammaires, aux États-Unis, 90 % auraient connu une amélioration des symptômes locaux, et 70 % auraient connu une amélioration de leur état global de santé.

Cimetière de Kanesatake

## Johnson prône la fermeté

Québec (PC) — Calme et prudence, tels sont les mots d'ordre qui circulaient au gouvernement du Québec hier alors que des travaux de nettoyage au cimetière de Kanesatake en vue de son agrandissement se poursuivaient, requérant les services de travailleurs mohawks.

Le premier ministre Daniel Johnson a cependant déclaré avoir l'intention d'être «très ferme» dans ce dossier. «Il faut que les objectifs soient très clairs», a-t-il indiqué à l'émission Mongrain, au réseau TVA. «Mais il faut se mettre un peu à la place des autres», a-t-il tempéré.

Le gouvernement n'entrevoit pas de difficultés particulières dans ce dossier, comme en faisaient foi les propos tenus tant par le ministre de la Sécurité publique, Robert Middlemiss, que par le ministre de la Sécurité, qui le Robert Middlemiss, que par le mi-

nistre des Affaires autochtones, Christos Sirros. Des négociations devraient être entamées avec les Mohawks sur le projet d'agrandissement de ce terrain et le ministre de la Sécurité publique, Robert Middlemiss, estimait qu'il n'y a ni problème ni état de crise réelle ou appréhendé.

«Si les Mohawks ont réellement besoin de territoire, et cela ne me concerne pas, moi, ils négocieront avec qui de droit pour obtenir une parcelle de terrain. Présentement, nous devons nous assurer que le respect de la route municipale (à proximité du cimetière) n'est pas remis en question», a expliqué le ministre Middlemiss.

Ce dernier a parlé avec le maire Jean Ouellette, de la municipalité d'Oka, et la police continuera d'effectuer son travail.

LE DEVOIR

LES SPORTS

Devils 2, Rangers 3

Les prouesses de Martin Brodeur n'auront pas suffi

FRANCOIS LEMENU PRESSE CANADIENNE

East Rutherford - Les prouesses de Martin Brodeur n'auront pas suffi à renverser les Rangers de New York.

portant de sa carrière. Adam Graves et Steve Larmer ont réussi les autres buts des Rangers.

Les Rangers ont entrepris le match comme s'ils étaient à domicile. Même si la foule était majoritairement pro-Devils en début de rencontre.

Les Devils risquaient alors de se faire sortir du match lorsque Fetisov a créé l'égalité à 5:38 quand son tir a dévié sur un rival.

Le même scénario s'est répété en deuxième, les Rangers exerçant une

pression encore plus forte qu'au premier tiers. N'eût été de Brodeur, les Devils n'auraient jamais regagné leur vestiaire à égalité, 2-2.

Après ce but, le public a commencé à appuyer les Rangers, comme si la série était presque terminée.

Après deux périodes, les Devils, même dominés, se retrouvaient dans la situation souhaitée. Et en troisième, ils ont été en mesure de neutraliser l'attaque des Rangers jusqu'à la prolongation où Brodeur et Mike Richter ont réalisé quelques arrêts spectaculaires pour prolonger le suspense.

Wetteland a perdu la cible

«Quand je me regarde dans le miroir, c'est l'image de la faillite que je vois»

MICHEL LAJEUNESSE PRESSE CANADIENNE

Pittsburgh — La dernière sortie de John Wetteland à Philadelphie mardi n'avait rien de trop réussissant.

Ce qui inquiète ses patrons et Wetteland lui-même, c'est d'abord et avant tout qu'il accorde des buts sur balles à la tonne.

Wetteland a protégé 43 victoires la saison dernière et 37 l'année précédente à sa première saison complète dans les ligues majeures.

Cette année, il ne compte que deux sauvetages et en a déjà boussillé cinq. Si on compte bien, les Expos, qui ne sont qu'à deux matches et demi des Braves d'Atlanta en tête de leur section, auraient bien pu se retrouver au sommet si Wetteland était parvenu à fermer la porte à toutes les fois que Felipe Alou lui a donné la balle.

Wetteland traverse des temps difficiles et à l'entendre, on comprend facilement qu'il est découragé.

«Quand je me regarde dans le miroir, c'est l'image de la faillite que je vois», dit-il d'une voix éteinte, recroquevillé sur un banc près de son casier.

Wetteland a l'impression d'avoir laissé tomber l'équipe à plusieurs reprises et il s'en veut.

Pourtant, il est complètement remis de sa blessure à la cuisse droite. Ses tirs manquent tout simplement de précision, surtout ses tirs à effet.

Mais par ailleurs, il jure qu'il va

s'en sortir. Son épouse Michelle lui téléphone à tous les jours pour l'encourager.

«Hier encore, elle m'a rappelé que je n'avais jamais eu la vie facile et qu'il avait toujours fallu que je me batte, a dit Wetteland. Je n'abandonnerai pas. Ce sera peut-être dans une semaine, dans un an, dans cinq ans, mais je lancerai de toutes mes forces jusqu'à ce que le bras me tombe. Je ne suis pas du genre à pleurer pour qu'on vienne à mon secours. Ce que j'ai, je me suis battu pour l'obtenir.»

Reconnaissant qu'il y a des choses plus importantes dans la vie que le baseball, il mentionne qu'il n'abandonnera pas la lutte.

«Si je me laisse aller maintenant, comment pourrais-je affronter les autres difficultés de la vraie vie dans quelques années?»

«Si j'abandonne la lutte maintenant, c'est certain que je n'ai aucune chance de m'en sortir. Mais si je me bats, je me laisse au moins une vraie chance. Cela ne veut pas dire que je vais gagner, mais j'ai au moins une chance. C'est la seule façon de voir les choses. De toute façon, même quand on a du succès, il faut continuer de se battre.»

Les choses ne sont peut-être pas aussi dramatiques que le prétend Wetteland. Il faut bien se rappeler qu'il avait connu un début de saison difficile l'an dernier également et qu'il ne totalisait que huit sauvetages au 1er juin.

Les Expos comptent aussi sur Mel Rojas, qui lui a déjà protégé 10 victoires. John Wetteland peut prendre son temps pour vraiment se retrouver.

Victime d'une agression il y a plus d'un an à Hambourg

Seles réclame 10 millions

Boca Raton (AFP) — L'ancienne numéro mondiale Monica Seles a réclamé, hier, un minimum de 10 millions \$ à la Fédération allemande de tennis pour les pertes financières occasionnées par l'agression dont elle fut victime en avril 1993.

Dans une lettre communiquée par l'agent de Seles, l'avocat allemand de la joueuse Wilhelm Danelzik a estimé qu'il «ne faisait aucun doute que les mesures de sécurité insuffisantes» prises par les organisateurs du tournoi de Hambourg (Allemagne) avaient facilité l'agression. L'avocat a contacté la Fédération allemande, première étape pouvant mener à un procès contre les organisateurs de l'épreuve.

Son avocat a également estimé que «l'édition 1994 de ce tournoi a clairement montré que la mise en place de mesures de sécurité suffisantes, pour empêcher l'agression de joueurs lors des temps de repos, étaient non seulement possible mais réalisable».

Depuis l'Allemagne, le défenseur de Seles a indiqué que «la prochaine étape dépendait désormais de la réponse de la Fédération allemande». Selon lui, la somme réclamée comprend les pertes en gains au cours de tournois ainsi que les revenus de contrats de parrainage.

«C'est difficile de donner une somme spécifique car l'affaire n'est pas terminée. Mais un minimum de 10 millions \$ semble correct», a-t-il déclaré.

Seles a également révélé pour la première fois son intention de faire appel après le verdict prononcé contre son agresseur, mis à l'épreuve mais pas condamné à une peine d'emprisonnement.

«J'ai toujours adoré le tennis et c'est difficile pour moi de ne pouvoir vivre la vie dont j'ai toujours rêvée», a déclaré Seles. Et selon son père qui est également son entraîneur, il faudra encore attendre pour assister au retour de sa fille à la compétition.

«Monica n'est pas encore parvenue à surmonter l'impact émotionnel de cette agression, a déclaré Karoly Seles. Elle aimerait rejouer dès maintenant sur le circuit mais n'en est pas capable.»

Professionnelle depuis février 1989, Seles, 20 ans, a notamment remporté huit titres du Grand Chelem.

Décès du grand cycliste Luis Ocana

L'hidalgo qui défia Merckx

Paris (AFP) — L'ancien champion cycliste espagnol Luis Ocana s'est donné la mort hier avec une arme à feu à son domicile de Caupenne d'Armagnac près de Nogaro, dans les Gers.

Ocana, qui souffrait d'un cancer généralisé, a été transporté au centre hospitalier de Mont-de-Marsan, où il est décédé. Agé de 48 ans, il était marié et père de deux enfants. Ocana est entré dans l'histoire comme l'homme qui osa défier le grand Eddy Merckx dans le Tour de France, au début des années 1970.

Né le 9 juin 1945 à Priego en Espagne, Ocana se révéla par un titre de champion d'Espagne dès 1968, sa première année chez les professionnels. Mais c'est dans le Tour de France qu'il allait prendre une dimension supérieure, par son formidable duel avec Merckx en 1971 et sa victoire deux ans plus tard.

Coureur de grande classe, doté d'un immense orgueil, celui qui incarnait la fierté chère aux «hidalgos» écrivit une des grandes pages du Tour en 1971. Cette année-là, dans une courte étape de montagne qui s'achevait à Orcières-Merlette dans les Alpes, il mena une échappée solitaire de grand style pour reléguer Merckx à plus de 8 minutes et endosser le maillot jaune.

Le drame l'attendait quelques jours plus tard dans les Pyrénées lorsqu'il chuta dans le col de Mente sous l'orage et dut abandonner la course alors qu'il était vêtu du maillot jaune. Mais, pour tous, Ocana allait rester l'homme qui avait fait plier le «Cannibale».

Deux ans plus tard, en l'absence de Merckx, il survola le Tour et devenait le deuxième Espagnol (après Bahamontes) à inscrire son nom au palmarès. Aussi fort dans les contre-la-montre que dans les grands cols, Ocana allait au total remporter 110 courses dans sa carrière avant de se retirer du peloton en 1977.

Installé dans le sud-ouest de la France, le pays où son père, un modeste ouvrier espagnol, avait choisi d'émigrer en 1957, il était ensuite devenu propriétaire-exploitant à Caupenne d'Armagnac près de Nogaro (Gers). Mais il avait gardé aussi des liens étroits avec le milieu cycliste, en tant que directeur sportif, consultant TV et radio et aussi membre des «Anciens du cyclisme», une association qu'il continuait à présider jusqu'à ces dernières semaines, malgré ses problèmes de santé.

EN BREF

CLARKE À PHILADELPHIE?

Bobby Clarke s'apprêterait à quitter son poste de directeur général des Panthers de la Floride pour rejoindre les Flyers de Philadelphie à titre de président. Le quotidien Philadelphia Daily News affirme que le retour de Clarke avec les Flyers est «probable», selon des sources au sein de la LNH.

WARD DANS LA LCF?

Le quart Charlie Ward, gagnant du trophée Heisman comme meilleur joueur du football universitaire américain la saison dernière, veut jouer dans la LCF. Mais il ne veut jouer pour les Blue Bombers de Winnipeg, et c'est là un problème puisque ses droits dans la LCF appartiennent à cette équipe. Selon les rumeurs, les Blue Bombers auraient offert à Ward 400 000 \$ répartis sur trois saisons.

KOSS À LA RETRAITE

Le patineur de vitesse norvégien Johann Olav Koss, triple champion olympique à Lillehammer, a annoncé qu'il mettait un terme à sa carrière. L'athlète a justifié cette décision par le fait qu'il lui était impossible de poursuivre ses études tout en se maintenant parmi les meilleurs de sa discipline. Koss, 25 ans, a également évoqué sa difficulté à rester motivé après sa saison 1993-94 particulièrement brillante et couronnée en février par ses médailles d'or sur 1500, 5000 et 10 000 mètres à Lillehammer.

Mondial de soccer aux États-Unis

96% des billets vendus

Zurich (AFP) — À un peu moins d'un mois du coup d'envoi de la Coupe du monde de football 1994 aux États-Unis (17 juin-17 juillet), 96% des billets (soit un total de 3,4 millions) ont déjà été vendus.

Les responsables américains ont annoncé cette bonne nouvelle, hier, à l'issue de la dernière réunion de la commission d'organisation de la World Cup, au siège de la Fédération internationale de football (FIFA) à Zurich.

«Il reste encore deux cent mille billets à vendre. 3,4 millions sur les 3,6 millions mis en vente ont trouvé preneurs, a indiqué Scott Letellier, directeur général du comité organisateur américain. 37 matches sur les 52 de la compétition sont d'ores et déjà complets, tout est vendu par exemple à Chicago et à Washington.»

La palme revient incontestablement à New York où selon le comité organisateur, la demande a dépassé les deux millions de billets en raison de la forte concentration italienne et irlandaise. «On a enregistré 400 000 demandes de billets pour le seul match Italie-Eire... Nous avons eu la même demande pour le match d'ouverture (Allemagne-Pologne à Chicago) et pour la finale», a précisé M. Letellier. Les villes où la demande est la plus faible concerne Dallas et San Francisco pour certaines rencontres.

«Mais nous nous faisons aucun souci, a-t-il ajouté, car désormais l'Américain moyen sait que la Coupe du monde aura lieu dans le pays et parle de plus en plus de football. La presse aussi d'ailleurs, notamment à

Los Angeles,» a encore expliqué, ravi, le directeur d'un Comité organisateur au complet maintenant avec 500 employés à plein temps et quelque 10 000 occasionnels.

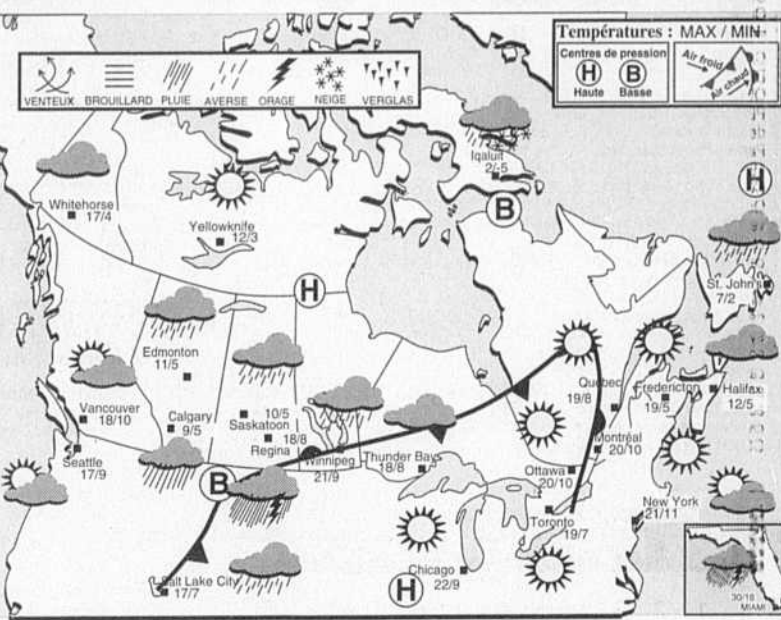
Si tout semble bien se présenter sur un plan général, le seul problème réside en la pose de grillages autour des terrains, ce que ne veut pas la FIFA au niveau de la sécurité. «Le problème est que chaque ville est responsable de la sécurité chez elle et les autorités de Dallas par exemple, mais celles de San Francisco aussi, exigent que les grillages en place le demeurent», a souligné Scott Letellier. Nous allons donc encore leur expliquer qu'il faut absolument les enlever et j'espère qu'une décision définitive sera prise à ce sujet la semaine prochaine.»

Autre petit problème: la chaleur qui régnera au coup d'envoi (12h locales) des matches à Orlando (Floride). Le Belge Michel D'Hooghe, le président de la commission médicale de la FIFA, a ainsi prévenu qu'il faudrait prendre des précautions à une période de la journée où la chaleur sera très forte. «Étant donné que nous ne pouvons pas décaler ces matches pour des raisons de retransmissions télévisées et parce que l'après-midi il y a des orages dans cette région, les horaires seront maintenus. Mais nous allons donner des consignes particulières aux équipes ainsi qu'aux arbitres pour laisser les joueurs se désaltérer au bord du terrain», a souligné encore M. Letellier.

LA MÉTÉO

Prévision à long terme pour Montréal

Table with 5 columns: Aujourd'hui, Ce soir, Samedi, Dimanche, Lundi. Includes weather icons and temperature ranges (max/min).



Situation générale:

Un soleil de plus en plus chaud. La crête de haute pression installée sur le sud québécois continuera de dominer le temps sur nos régions au cours des prochains jours.

Abitibi, Témiscamingue et réservoirs: Ciel variable en après-midi. Ciel variable en après-midi. Trente pour cent de probabilité d'averses et risque d'un orage en soirée.

Pontiac, Gatineau, Lièvre et Laurentides: Ensoleillé avec passages nuageux. Brumeux par endroits le matin.

Ottawa, Hull et Cornwall: Ensoleillé. Min.: 3 à 6. Max.: 20 à 22.

Montréal, Trois-Rivières et Drummondville:

Ensoleillé. Min.: 3 à 6. Max.: 20 à 22. Samedi: ciel variable le matin. Ensoleillé par la suite. Min.: 6 à 8. Max.: 22 à 24.

Québec: Ensoleillé. Min.: 2 à 4. Max.: 18 à 20. Samedi: ciel variable le matin. Ensoleillé par la suite. Min.: 6 à 8. Max.: 20 à 22.

Estrie et Beauce: Ensoleillé. Min.: 1 à 3. Max.: 18 à 20. Samedi: ciel variable avec 40 pour cent de probabilité d'averses. Min.: 8 à 10. Max.: 20 à 22.

La C.-St-Jean: Ciel variable en après-midi. Trente pour cent de probabilité d'averses et risque d'un orage en soirée. Min.: 4 à 6. Max.: 19 à 22. Samedi: ensoleillé avec passages nuageux. Min.: 6 à 8. Max.: 20 à 22.

Saguenay, La Tuque et réserve faunique des Laurentides: Ensoleillé avec passages nuageux. Brumeux par endroits le matin. Min.: 1 à 3. Max.: 18 à 20. Samedi: ensoleillé avec passages nuageux. Min.: 3 à 5. Max.: 16 à 18.

Charlevoix et Rivière-du-Loup: Ensoleillé. Min.: 2 à 4. Max.: 17 à 19. Samedi: ensoleillé avec passages nuageux. Min.: 6 à 8. Max.: 18 à 20.

Rimouski, Matapédia, Sainte-Anne-de-Monts, parc de la Gaspésie, Gaspé et parc de Forillon: Ensoleillé. Brumeux par endroits le matin. Min.: zéro à 2. Max.: 15 à 17. Samedi: ciel variable le matin. Ensoleillé par la suite. Min.: 4 à 6. Max.: 14 à 16.

Côte-Nord et baie des Chaleurs: Ensoleillé. Brumeux par endroits le matin. Min.: zéro à 2. Max.: 15 à 17. Samedi: ciel variable le matin. Ensoleillé par la suite. Min.: 4 à 6. Max.: 16 à 18.

Baie-Comeau, Sept-Îles, Île d'Anticosti, secteur de Havre-Saint-Pierre et à l'ouest: Ensoleillé avec passages nuageux. Brumeux par endroits le matin. Min.: près de 1. Max.: 10 à 14. Samedi: ensoleillé avec passages nuageux. Min.: 3 à 6. Max.: près de 13.

Secteur de Natashquan et à l'est: Ensoleillé avec passages nuageux. Min.: près de zéro. Max.: près de 10. Vents de 15 à 30 km-h. Samedi: nuageux avec éclaircies. Quarante pour cent de probabilité d'averses. Min.: près de 3. Max.: près de 11.

Lever .....5h19 Coucher .....20h22

Prévision à long terme pour Québec

Table with 5 columns: Aujourd'hui, Ce soir, Samedi, Dimanche, Lundi. Includes weather icons and temperature ranges (max/min).

Prévision à long terme pour Ottawa

Table with 5 columns: Aujourd'hui, Ce soir, Samedi, Dimanche, Lundi. Includes weather icons and temperature ranges (max/min).

HOCKEY

LIGUE NATIONALE

SÉRIES ÉLIMINATOIRES

Conférence de l'Est

Table with 2 columns: Date and Matchup. Shows series progress for Rangers, Devils, and Flyers.

Conférence de l'Ouest

Table with 2 columns: Date and Matchup. Shows series progress for Canucks, Oilers, and Kings.

COUPE MEMORIAL

Tournoi à la ronde

Table with 2 columns: Date and Matchup. Shows Memorial Cup and other tournament results.

CLASSEMENT

Table with 7 columns: Team, G, P, N, Bp, Bc, P. Shows league standings.

BASEBALL

LIGUE NATIONALE

HIÉR

Table with 2 columns: Team and Record. Shows current season records.

Table with 2 columns: Team and Record. Shows records for various teams.

Section Est

Table with 4 columns: Team, G, P, Moy., Diff. Shows Eastern Division standings.

Section Centrale

Table with 4 columns: Team, G, P, Moy., Diff. Shows Central Division standings.

Section Ouest

Table with 4 columns: Team, G, P, Moy., Diff. Shows Western Division standings.

LIGUE AMÉRICAINNE

HIÉR

Table with 2 columns: Team and Record. Shows American League records.

Table with 2 columns: Team and Record. Shows American League records.

Table with 2 columns: Team and Record. Shows American League records.

Parties d'hier non comprises

Table with 4 columns: Team, G, P, Moy., Diff. Shows results from previous days.

Table with 4 columns: Team, G, P, Moy., Diff. Shows results from previous days.

Table with 4 columns: Team, G, P, Moy., Diff. Shows results from previous days.

## IDÉES

Des documents historiques inédits révèlent des faits occultés de l'après-guerre au Québec

## Maréchal, nous voilà!

Si en France le pétainisme reçut un coup quasi mortel lors de l'Épuration, il demeura bien vivant dans l'esprit de certaines personnalités canadiennes-françaises

GONZALO ARRIAGA

Étudiant à la maîtrise en histoire, UQAM  
L'auteur prépare une thèse sur Robert Rumilly

JEAN-FRANÇOIS NADEAU

Étudiant au doctorat en science politique, UdeM  
Chef de pupitre du journal Le Quartier libre

**L**e Canada français était-il en faveur du régime de Vichy pour crier «Vive le maréchal!» quand le général de Gaulle se promenait dans les rues de Québec lors de sa visite de juillet 1944? Si, en France, le pétainisme reçut un coup quasi mortel lors de l'Épuration, il demeure néanmoins bien vivant dans l'esprit de plusieurs personnalités canadiennes-françaises de l'après-guerre. L'accès récent à 38 caisses de documents historiques de toute première importance permet de jeter un nouvel éclairage sur ce courant dont on savait bien peu jusqu'ici.

## Le rôle de Robert Rumilly

Les papiers personnels de l'historien Robert Rumilly (1897-1983) ont été déposés depuis peu aux Archives nationales du Québec. Dans cette montagne de documents encore non classés, on retrouve des lettres personnelles, des télégrammes, des billets et bien d'autres écrits qui expriment la pensée clérico-nationaliste de plusieurs personnalités marquantes de l'histoire de l'après-guerre.

Robert Rumilly fut au centre d'un groupe qui prodigua aide et assistance au Canada pour au moins sept anciens membres, condamnés en France, de la Milice, organisation équipée par les S.S. qui assistait alors la Gestapo dans ses opérations de ratissage des résistants français. Le procès récent de Paul Touvier, ancien milicien, a rappelé à la France toutes les horreurs de la collaboration.

Disciple de Charles Maurras (1868-1952) et ancien membre des camelots du Roy, groupe français d'extrême droite de l'Action française, Robert Rumilly n'a jamais caché ses idées de droite. Dans les années 1940, il écrit à la préface du troisième tome de son *Histoire de la province de Québec*, qu'il se «rattache, personnellement, à un corps d'idées très définies».

Plus de 30 ans plus tard, dans une entrevue au magazine *Perspectives* parue le 3 décembre 1978, Rumilly se déclarait toujours maurassien, pétainiste et duplessiste: pour Rumilly, le maréchal Pétain incarnait le meilleur de la France. Dans une missive envoyée le 12 avril 1948 à l'Union des victimes civiques, Rumilly disait voir dans les actions de la résistance française face à l'occupant nazi, «des opérations a) d'organisations communistes; b) de pur terrorisme» qui faisaient souffrir inutilement les Français.

Dans la même lettre, les maquisards, résistants français combattant les nazis, sont présentés par Rumilly comme des «pilliers de fermes, des assassins, des voleurs et des violeurs», dirigés depuis Londres par le pantin des Anglais, le général de Gaulle, responsable, aux yeux des pétainistes, de la défaite française de Mers-el-Kébir et de l'attaque anglo-gaulliste de Dakar.

**L'historien Rumilly exerça des pressions pour que Bernonville obtienne le statut de réfugié politique. Bernonville fut le bras droit de Klaus Barbie, le tristement célèbre «boucher de Lyon».**

Les opposants à l'œuvre du maréchal sont «la juiverie, la maçonnerie, le communisme, les démocrates chrétiens, les socialistes, la bureaucratie haineuse, le gouvernement libéral, le fanatisme tory et l'opportunisme des bien pensants», écrit Rumilly le 9 mars 1949 à Victor Keyserling, un des collaborateurs pro-nazis.

C'est donc tout naturellement que Rumilly, dans la période d'après-guerre, se portera à la défense de réfugiés dits politiques qui voulaient s'installer au Québec. Parmi eux, Jacques Dugé, comte de Bernonville. Membre de la Milice, celui-ci était entré illégalement au Canada en 1946. Il fut au centre d'une tempête politique au Québec entre 1948 et 1951. Rumilly, aidé de ses relations, exerça alors de fortes pressions pour que lui soit accordé un statut de réfugié politique au Québec. Bernonville fut le bras droit de Klaus Barbie, le tristement célèbre «boucher de Lyon», condamné à la prison à vie en 1986 pour crimes contre l'humanité. En 1944, le comte de Bernonville fut promu pour son «service méritoire» commandant de la branche lyonnaise de la Milice par Joseph Darnand, qui était farouchement opposé à tout ce qui représentait pour lui l'anti-France, c'est-à-dire les juifs, les communistes, la gauche républicaine et les gaullistes.

En sa qualité de surintendant de police, le comte de Bernonville avait la main haute sur les décisions de celle-ci; il avait sous ses ordres l'intendant Cusson qui, moins chanceux que son patron, fut fusillé à la Libération pour avoir commis des gestes analogues à ceux reprochés au comte. Après le débarquement de Normandie, Bernonville s'illustra, en collaboration avec les troupes allemandes, dans le célèbre «nettoyage» de 3500 résistants du massif du Vercors. Bernonville haranguait ses miliciens avec cette phrase terrible, digne de Montherlant: «Tirez juste, mais surtout tirez sans haine, car ce sont vos frères.» Bernonville arriva au Québec déguisé en prêtre, avec les papiers d'identité d'un soldat canadien décédé, par les États-Unis. En 1947, le comte fut condamné à mort par contumace par la justice française qui le jugea coupable de quatre exécutions sommaires ainsi que de diverses séances de torture.

Outre Bernonville, l'historien Rumilly contribua activement par des lettres et des pétitions à l'admission au pays comme réfugié politique du Dr Georges-Benoît Montel, qui collabora à Lyon avec les nazis. Le docteur Montel fut plus chanceux que son homologue issu de la noblesse française: il fut, dès son arrivée, protégé par Mgr Ferdinand Vandry, recteur de l'Université Laval, qui intervint personnellement auprès du premier ministre canadien Louis Saint-Laurent, et par Mgr Maurice Roy, archevêque de Québec. Dans une



Un groupe d'admirateurs du maréchal Pétain qui venait d'assister à une messe en sa mémoire à l'église Notre-Dame à Montréal, en novembre 1951.

lettre datée du 28 février 1948, Mgr Maurice Roy assure qu'il «ne négligera rien pour obtenir que le docteur Montel puisse se fixer au Canada». Pendant des années, le Dr Montel put pratiquer paisiblement la médecine à Sorel, avec le titre de chirurgien en chef. Montel regagna la France dans les années 1970 à la suite de l'amnistie décrétée par le président Pompidou. Il mourut là-bas.

Rumilly et son groupe tentèrent également de faire accepter au Canada le comte Victor Keyserling, qui travaillait durant l'occupation allemande à Radio-Paris comme correspondant de guerre de la Waffen-SS, ainsi qu'à l'ambassade d'Allemagne. Il aurait collaboré, sous le pseudonyme de Bertrand Nicolle, à l'hebdomadaire xénophobe et antisémite français *Je suis partout*. Dès son arrivée à Montréal, il s'occupa de la Ligue anticommuniste laurientienne du père Charbonneau, patronnée par les Chevaliers de Colomb, et devient directeur des services français de la British United Press au Canada. Malgré les pressions politiques du groupe de Rumilly en sa faveur, Keyserling prit peur et s'enfuit avec sa famille en Haïti.

La liste des collaborateurs pro-nazis qui s'installèrent au Québec ne s'arrête pas là. Julien Labedan, qui participe durant la guerre à des opérations de la Milice contre les maquisards, condamné en France, deviendra ici décorateur à l'emploi de la Stoll Furniture, après avoir travaillé chez N.G. Valiquette et à L'École du meuble. Jean-Louis Huc, milicien et ancien sous-délégué du Secours national, également condamné, travaillera dans les Laurentides pour la Horward Smith Paper Mills à partir de 1948 à titre d'inspecteur des eaux et forêts. Le Dr André Bousset, alias Alfred Bordes, accusé de collaboration avec les nazis en France, décrochera un emploi de représentant d'une maison canadienne de produits pharmaceutiques.

Également condamné à mort par contumace, autre collaborateur et ancien membre des Waffen-SS, le Dr Michel-Lucien Seigneur arriva au Canada le 1er décembre 1946 sous une fausse identité, et s'y installa paisiblement. Un certain Bernard, vivant à Québec, dont nous ignorons encore à peu près tout, était également du nombre des collaborateurs arrivés ici.

La piste de ces pro-nazis actifs se perd dans le temps. Nous ne savons pas exactement ce qu'il est advenu du Dr Bousset, de Michel-Lucien Seigneur, Jean-Louis Huc et des autres présumés criminels de guerre débarqués au Québec. Le *Toronto Star* du 21 mars 1985, citant un ancien membre de la résistance française, présumait que Labedan habitait toujours au Québec, sous un nom d'emprunt, et signalait des rumeurs qui laissaient croire que Seigneur habitait désormais la Colombie-Britannique.

En 1986, la commission d'enquête sur les criminels de guerre, la Commission Deschênes, s'attarda peu à ces cas de collaborateurs français puisque sa définition restrictive de «crime contre l'humanité» la faisait regarder essentiellement du côté des «activités de l'Allemagne nazie entre le 1er septembre 1939 et le 9 mai 1945 inclusivement».

## Autour de Camillien Houde et de René Chaloult

La correspondance de l'époque trouvée dans les archives de Rumilly démontre que les nationalistes de droite — en faveur de l'accueil des pétainistes au Québec — gravitent autour de Camillien Houde, maire de Montréal, de René Chaloult, député nationaliste et père du drapeau québécois, du Dr Philippe Hamel, un des pères spirituels de la nationalisation de l'électricité, des frères Anatole et Guy Vanier, nationalistes connus, et de l'historien Robert Rumilly. Des documents multiples révèlent que ce dernier connaissait parfaitement le passé des «amis» français du groupe. En effet, à la demande expresse de Rumilly, chacun des criminels de guerre français avait rédigé un curriculum vitae décrivant en détail les opérations auxquelles ils avaient pris part durant la guerre. Ces aveux écrits sans sans équivoque.

Sous l'égide d'Anatole Vanier, un Comité montrealois pour la défense des réfugiés politiques français déploya, à partir de 1948, une énergie de tous les diables pour la défense des collaborateurs du régime de Vichy, à savoir des cau-

series à la radio, des pétitions, des conférences, des campagnes de financement et d'opinion. Le Comité avait pignon sur rue au 6414, rue Chateaubriand et tenait régulièrement des réunions, même parfois à l'hôtel de ville de Montréal. Le 8 septembre 1948, Bernonville écrit au maire Camillien Houde que c'est à lui «que revient l'initiative de ce mouvement d'opinion grâce auquel j'ai échappé de justesse à un renvoi en France».

Dans une pétition datée du 17 avril 1950, le Comité dit vouloir «faire acte d'humanité pour un réfugié politique et servir le bon renom du Canada». Parmi les signataires se trouvaient des présidents de sociétés, des banquiers, des universitaires, des avocats, des médecins, des notaires dont Arthur Tremblay, président de la Société Saint-Jean-Baptiste, aujourd'hui décédé; Guy Marcotte, président de l'Association canadienne des Jeunes catholiques; Rosaire Morin, président des Jeunes laurientines; Mgr Olivier Maurault, Edouard Montpetit et Maximilien Caron, respectivement recteur, secrétaire général et vice-doyen de la faculté de droit de l'Université de Montréal; Maxime Raymond, ancien chef du Bloc populaire; Victor Barbeau, de l'Académie canadienne-française; Julia Richer; le Dr Camille Laurin, psychiatre. Le Comité de défense compta de nombreux sympathisants, certains étant plus actifs que d'autres, tel l'abbé Félix-Antoine Savard, auteur de *Menaud maître-draveur*, que Camillien Houde remercia chaleureusement dans une lettre le 13 septembre 1948, pour sa «sympathie à l'égard des proscrits de France». Est-ce que ces personnes étaient au courant du passé collaborationniste de ces Français réfugiés au Québec?

Ne reculant devant rien pour en arriver à ses fins, le Comité avait constitué une caisse devant servir à souder des hommes politiques: le 25 février 1948, René Chaloult tenait, dans cet esprit, plusieurs milliers de dollars à la disposition du Comité. Le sénateur Thomas Vien reçut pour sa part 500\$, somme importante pour l'époque, en promettant, selon une lettre du 23 février 1951, «d'exercer, en faveur du comte de Bernonville, une influence politique». Cependant, les pressions politiques du sénateur n'ayant donné aucun résultat tangible, il fut sommé par Robert Rumilly de remettre l'intégralité de la somme, ce qu'il fit peu de temps après.

Le chanoine Lionel Groulx, animé par un esprit de «charité chrétienne» qui lui faisait entretenir des lubies antisémites et proto-fascistes, signa une pétition en faveur du comte de Bernonville. Bona Arsenault, député libéral de Bonaventure à Ottawa, et Paul Bouchard, organisateur en chef de l'Union nationale, utilisèrent fréquemment, sous l'impulsion du Comité, leur pouvoir médiatique pour favoriser la réception des pétainistes au pays. Jean-Marc Léger, alors directeur adjoint du journal *Le Quartier latin* et étudiant à la faculté de droit de l'Université de Montréal, très proche de la famille du comte de Bernonville, formule, dans une lettre à Rumilly datée du 5 octobre 1948, «des vœux pour que Monsieur le Comte de Bernonville et sa famille puissent se tirer le plus tôt et le mieux possible de ces malheureux débats».

Denis Lazure, à cette époque président de l'Association des étudiants de l'Université de Montréal, l'AGEUM, fit voter le 13 mars 1951 une motion, présentée par le délégué de la faculté de philosophie, André Payette, en faveur des Bernonville. Payette et Lazure tenaient au courant de leurs démarches Rumilly, qui les encourageait à continuer le combat. Lazure, au nom de l'AGEUM, envoya un télégramme au premier ministre du Canada Louis Saint-Laurent pour demander «que soit accordée au comte Jacques de Bernonville la permission de demeurer au Canada avec sa famille, comme on fait dans tous les pays pour les réfugiés politiques».

Le secrétaire particulier de Saint-Laurent lui répondit le 21 mars que celui-ci ne pouvait se résoudre à accepter au pays les Bernonville «à cause de renseignements dont il a communiqué plusieurs à ce dernier, mais qui ne sont pas connus du public».

Tous ces gens, jeunes et moins jeunes, connaissaient-ils le poids des accusations qui pesaient en



Jacques Dugé, comte de Bernonville. Membre de la Milice, celui-ci était entré illégalement au Canada en 1946. Il fut au centre d'une tempête politique au Québec entre 1948 et 1951.

France sur les collaborateurs qui s'installèrent ici? Même si les documents dont nous disposons ne nous permettent pas de répondre précisément à cette question, les journaux du temps comme *LE DEVOIR*, *Le Canada*, *La Presse*, *La Patrie* et le *Montréal-Matin* donnaient durant la période allant de 1948 à 1951, des indications pourtant précises sur les accusations portées et les condamnations à mort prononcées outre-Atlantique contre les collaborateurs français entrés au Canada, cela étant particulièrement vrai pour le comte de Bernonville.

Malgré cela, les sympathisants du régime de Vichy ravaient ces accusations au rang de mensonges professés par les communistes, les juifs et les socialistes. «Les choses se passent comme si, entre communistes et pétainistes, le gouvernement fédéral gardait une préférence secrète pour les communistes», écrit Robert Rumilly le 12 avril 1948 à l'Union des victimes civiques.

En 1951, Claude-Henri Grignon, l'auteur des pamphlets de Valdombre, ennemi de Rumilly, s'associe à lui et s'indigne à la radio du fait que Bernonville, s'il est extradé en France, devra «subir un nouveau procès [...] devant des juges qui sont des adversaires politiques, les mêmes juges qui refusent un nouveau procès à Charles Maurras, ce glorieux journaliste français pour qu'ils savent que Charles Maurras jouerait son innocence».

De Bernonville, après l'émission de deux brefs d'*habeas corpus* empêchant sa déportation, s'enfuit au Brésil en 1951 sous la recommandation pressante du premier ministre Louis Saint-Laurent qui lui suggère, le 19 mars 1951, de quitter le pays et d'aller trouver refuge ailleurs: «S'il y a quelque chose dans votre dossier qui est prouvé contre vous, aucun gouvernement canadien ne pourra justifier une recommandation vous étant favorable».

Le 27 avril 1972, Bernonville fut assassiné dans sa maison de São Paulo au Brésil; ligoté et bâillonné, son cadavre gisait devant une photographie autographiée du maréchal Pétain. Dans une lettre du 12 juillet 1972 adressée à Robert Rumilly, lettre à laquelle est joint un article d'un journal de São Paulo sur Klaus Barbie et l'assassinat du comte, Jean-Louis Chaloult, épouse de René, déclara ne pas avoir pu rejoindre leur «cher ami» Bernonville lors d'un séjour au Brésil l'année précédente.

## La fin du clérico-nationalisme

Il serait ridicule de procéder à des projections du passé dans notre temps présent; ce faisant, nous ne ferions plus œuvre d'historiens mais d'agitateurs politiques. À l'aube du cinquantième anniversaire de la Libération, nous constatons simplement des faits historiques relégués jusqu'à ce jour aux oubliettes de l'histoire canadienne-française. À titre de curiosité, notons toutefois qu'en 1968, bien après que tout mouvement solide en faveur de Vichy eut cessé d'exister au Canada, Rumilly et Bernonville pestaient encore, dans leurs échanges épistolaires, contre de Gaulle, les israéliques, les antichrétiens et la Libération française.

Au Québec des décennies 1940 et 1950, le nationalisme traditionaliste règne en force. Il s'agit d'un nationalisme étroit et fileux, alimenté d'un mysticisme chrétien. Ce nationalisme est collatéral et endogame: entre lui et l'Autre, comme dirait Julia Kristeva, il entretient un abîme. Vichy et le maréchal Pétain incarnaient, en quelque sorte, la volonté politique du courant clérico-nationaliste; c'est l'esprit de ce nationalisme que contribuèrent vaillamment à rejeter au fleuve les Jean Marchand, René Lévesque, Judith Jasmin, André Laurendeau, Pierre Vadeboncoeur, les gens de la faculté des sciences sociales de l'Université Laval, la revue *Cité libre* et les autres précurseurs de la Révolution tranquille.

Pour les nationalistes de la vieille école fortement influencés par la pensée maurassienne, le nationalisme libéral des années 1960 prend l'allure d'une véritable apostasie.



Les journaux de l'époque, dont LE DEVOIR, donnaient des indications précises sur les accusations portées et les condamnations à mort prononcées outre-Atlantique contre les collaborateurs français entrés au Canada.

## L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes: à l'information générale et métropolitaine: Sylvain Blanchard, Paul Cauchon, Jean Chartier, Louis-Gilles Francoeur (environnement), Kathleen Lévesque, Caroline Letourneau, Bernard Morrier, Isabelle Paré, Laurent Soumis, Guy Taillefer (adjoint au directeur de l'information); Jean-François LeGault (responsable des pages thématiques), Diane Précourt (pages éditoriales); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographies); à l'information culturelle: Michel Bélar (responsable), Stéphane Baillargeon, Roland-Yves Carignan, Pierre Cayouette (livres), Paule des Rivières, Marie Laurier, Robert Lévesque, Odile Tremblay; à l'information économique: Gérard Bérubé (responsable), Robert Durrissac, Claude Lévesque, Serge Truffaut, Claude Turcotte; à l'information internationale: Jocelyn Coulon (responsable), François Brousseau (éditorialiste), Antoine Char, Sylviane Tramier, Clément Trudel; à l'information politique: Pierre O'Neill, Jean Dion (correspondant parlementaire à Ottawa), Gilles Lesage, correspondant parlementaire et éditorialiste à Québec, Michel Venne (correspondant parlementaire à Québec), Serge Chénouard (carticriste); à l'information sportive: Yves d'Avignon; Denise Babin, Rachel Ducloux (commis), Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction). La Documentation: Gilles Paré (directeur), Manon Scott, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa). LA PUBLICITÉ: Lucie Finsoneault (directrice), Jacqueline Avril, Lise Bourgault, Brigitte Cloutier, Gyslaine Côté, Johanne Guibeau, Jean-Yves Guilbert, Christiane Legault, Monique Verreault (publicitaires); Michèle Turgeon, Olivier Zaida (commis); Michèle Bouchard (secrétaire). L'ADMINISTRATION Henry Riédil (contrôleur), Nicole Carmel (coordonnatrice des services comptables); Florine Cormier, Céline Furuy, Jean-Guy Lacas, Nathalie Perrier, Danielle Ponton, Danielle Ross, Linda Thériault (adjointe à l'administration). LE MARKETING ET SERVICE À LA CLIENTÈLE: Christiane Benjamin (directrice), Johanne Brien (secrétaire), Manon Blanchette, Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Rachelle Leclerc-Venne, Jean-Marc Ste-Marie (superviseur aux promotions des abonnements). LA PROMOTION ET LES RELATIONS PUBLIQUES: Guy-Renaud Kirouac (directeur). LA PRODUCTION: Marie-France Turgeon (directrice de la production), Sylvain Darcy (directeur de l'information), Johanne Brunet, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Caroline Des Rosiers, Lynda Di Cesare, Marie-Josée Hudon, Michael Schneider, Christiane Vaillant. Les annonces classées et avis publics: Yves Williams (superviseur), Dominique Charbonnier, Marlène Côté, Sylvie Laporte, Pierrette Rousseau, Micheline Ruellan. LE CONSEIL DU DEVOIR INC. Pierre Bourgie (président). LA FONDATION DU DEVOIR: Marcel Couture (président), Roger Boisvert (vice-président et directeur général).

## LE DEVOIR

## ACTUALITÉS

## Certains se souviennent, d'autres pas

BERNARD PLANTE  
LE DEVOIR

De l'histoire du comte de Bernonville et des efforts de Robert Rumilly pour le faire accepter comme immigrant au Canada, avec quelques autres de ses camarades, certains se souviennent, et d'autres pas.

Mais des gens de l'époque dont les noms se retrouvent, d'une manière ou d'une autre, dans les archives personnelles de l'historien Robert Rumilly, et dont le DEVOIR a pu recueillir les commentaires, tous s'entendent sur une chose: ils ne savaient pas à l'époque qu'il était véritablement le comte de Bernonville.

Le journaliste André Payette était représentant de la faculté de philosophie à l'Association générale des étudiants de l'Université de Montréal (AGEUM) à l'époque où Denis Lazure, étudiant en médecine, occupait la présidence de l'AGEUM.

En mars 1951, le Conseil de l'AGEUM adopte une motion demandant au premier ministre fédéral de l'époque, Louis Saint-Laurent, «que soit accordée au comte Jacques de Bernonville la permission de demeurer au Canada avec sa famille».

André Payette se souvient très bien d'une rencontre qu'il a eue à l'époque avec Rumilly.

M. Payette explique avoir entendu à la radio, à CKAC précise-t-il, Rumilly qui faisait une sortie contre Ottawa sur l'affaire de Bernonville. Il se souvient d'avoir téléphoné à Rumilly et de se rencontrer, par la suite, avec l'historien, dans son immense bureau-bibliothèque de sa résidence à ville Mont-Royal: «Je m'en souviens fort bien. Il (Rumilly) m'avait raconté comment c'était honteux cette histoire-là, que de Bernonville était un grand monsieur, qu'Ottawa ne voulait pas de lui parce qu'il était Français, et patati et patata... Alors je suis parti, j'ai rencontré mes gens à la faculté et j'ai dit: écoutez, il faut faire quelque chose. Ce qu'on a fait exactement, je ne le sais pas. C'est la seule fois où j'ai rencontré Rumilly. Par la suite je me suis bien rendu compte qu'on avait fait une erreur et j'ai pris position contre Rumilly. Il était en maudit contre moi.»

Pour André Payette, le comte de Bernonville était présenté comme un «symbole», une victime d'Ottawa qui venait à peine, en 1948, d'ouvrir ses portes à l'immigration de Français. Le fédéral préférait les sujets britanniques.

Denis Lazure, alors président de l'AGEUM, se souvient vaguement du nom du comte de Bernonville, sans plus. Il croit que cette question ne devait pas être importante pour les étudiants et signale qu'à l'époque il était associé à la gauche nationaliste, plutôt qu'à la droite incarnée par Rumilly.

De Rumilly, il dit ne l'avoir jamais rencontré. Il le connaissait comme historien, comme conférencier: «En rétrospective, Rumilly, peu de temps après l'université, j'ai compris que c'était un gars d'extrême droite.»

Le nom du Dr Camille Laurin apparaît sur une liste de 143 noms (banquiers, avocats, notaires, membres du clergé, etc.) réclamant «le droit d'asile pour le comte de Bernonville», en avril 1950. Comme les autres, le nom du Dr Laurin est dactylographié. M. Laurin se souvient vaguement du nom du comte de Bernonville: «C'est vague, c'est vague. C'était un Français je pense.» Laurin n'a aucun souvenir d'avoir appuyé cette requête dont la page couverture porte la marque du Comité pour la défense des réfugiés politiques français.

Le nom du directeur actuel de la revue *L'Action nationale*, Rosaire Morin, figure aussi sur cette liste. M. Morin dit n'avoir aucun souvenir, ni du comte de Bernonville, ni de la requête.

Enfin, l'actuel directeur de la Fondation Lionel-Groulx, Jean-Marc Léger, ancien éditeur du DEVOIR, a répondu à l'époque avec Rumilly. Trois lettres fort parties des papiers personnels de l'historien. M. Léger offre ses services à Rumilly pour aider la famille de Bernonville.

Jean-Marc Léger a bien connu la famille. Il a fréquenté l'une des filles du comte, mais a dit hier ne pas se souvenir de cette correspondance avec Rumilly.

Ce n'est qu'au début des années 50, alors qu'il est journaliste à *La Presse*, qu'il a compris qu'il était véritablement Jacques Dugé, comte de Bernonville, a-t-il expliqué au DEVOIR.

## FILIÈRE Le comte de Bernonville fut condamné à mort en 1947

SUITE DE LA PAGE 1

recherchés par la justice en France.

Des étudiants et de jeunes nationalistes de l'époque semblent aussi s'être intéressés au sort du comte de Bernonville et de ses proches. Parmi eux, Jean-Marc Léger, Camille Laurin, et André Payette.

Jean-Marc Léger, aujourd'hui directeur de la Fondation Lionel-Groulx, entretient une correspondance avec Rumilly sur des façons d'aider le comte de Bernonville. Le nom du docteur Camille Laurin apparaît au bas d'une pétition du comité de défense des «réfugiés politiques». André Payette, lui, a proposé une motion aux étudiants de l'Université de Montréal pour demander au premier ministre du Canada, Louis St-Laurent, d'empêcher la déportation du comte de Bernonville.

Ces révélations importantes sont les fruits du travail de recherche de deux étudiants: Gonzalo Arriaga, étudiant de maîtrise en histoire à l'UQAM, et Jean-François Nadeau, étudiant au doctorat en science politique à l'Université de Montréal, que LE DEVOIR publie aujourd'hui en page A 9.

Ils viennent d'éplucher les papiers personnels de l'historien Robert Rumilly, documents qui ont été déposés récemment aux Archives nationales du Québec.

On connaissait déjà la lutte qu'avait menée, à l'époque, l'historien Robert Rumilly et quelques-uns de ses pairs pour défendre l'entrée au pays de certains «réfugiés politiques» français à la fin des années 40 et au début des années 50. Les journaux d'alors en parlent abondamment.

Ce que l'on ignorait, toutefois, c'est que Rumilly était parfaitement au courant des activités de ces collaborateurs de l'Allemagne nazie sous l'Occupation en France.

En 1946, Jacques Dugé, le comte de Bernonville, dit Jacques de Bernonville, débarque au Québec. En 1944, Bernonville commandait la branche lyonnaise de la Milice française, organe paramilitaire de soutien au gouvernement de Vichy du maréchal Pétain, groupe qui était armé par les S.S. et collaborait avec la Gestapo dans ses opérations de nettoyage contre la Résistance française. À ce titre, de Bernonville est maintenant aujourd'hui identifié comme étant le second de Klaus Barbie.

Le comte devait du reste être condamné à mort en France en 1947, soit un an après son arrivée au Québec.

Les archives personnelles de Robert Rumilly contiennent de nombreux documents, de la correspondance notamment entre l'historien et le comte de Bernonville, qui témoignent des efforts de l'historien pour favoriser l'éta-

blissement au Canada d'au moins sept anciens membres de la Milice française.

Le Dr Georges-Benoît Montel collaborait avec les nazis à Lyon. Il a pratiqué la médecine à Sorel avant de retourner en France en 1970 à la suite de l'amnistie décrétée par le président Georges Pompidou.

Le comte Victor Keyserling était correspondant de guerre pour la Waffen-SS, à Paris sous l'Occupation. A Montréal, il est devenu directeur de la British United Press, avant de s'enfuir en Haïti.

Julien Labedan, Jean-Louis Huc, le Dr André Bousset et le Dr Michel-Lucien Seigneur, tous condamnés en France, certains à mort, pour collaboration avec les nazis contre la Résistance française, ont tous bénéficié de l'assistance soutenue de Rumilly et de son groupe.

Des lettres manuscrites retrouvées dans les papiers personnels de Robert Rumilly ne laissent aucun doute sur la connaissance qu'avait l'historien du passé de ces gens.

Rumilly possédait les curriculum vitae de plusieurs de ces collaborateurs du régime de Vichy, curriculum écrits de la main même de chacun des individus concernés.

Dans la correspondance entre René Chaloult et Robert Rumilly, on retrace l'existence d'une caisse occulte dont l'argent devait servir à soudoyer des politiciens pour qu'ils interviennent en faveur des «réfugiés politiques» auprès des autorités politiques.

Le 25 février 1948, Rumilly écrit à René Chaloult: «Pouvez vous me confirmer qu'il y a cinq mille dollars à ma disposition? Je ne puis vous dire par lettre l'usage que j'en ferai, mais je crois qu'il serait d'une puissance formidable.»

Le lendemain, toujours à Chaloult: «Jusqu'à nouvel ordre, l'argent n'est pas nécessaire. Je pensais l'utiliser auprès de quelqu'un. Ce quelqu'un marche sans argent.»

Dans une lettre, Rumilly somme le sénateur Thomas Vien de rembourser un montant de 500 dollars: «Vous avez empoché les cinq cents dollars (...) en promettant d'exercer, en faveur du comte de Bernonville, une influence que vous n'avez d'ailleurs pas.»

Il le menace de tout dévoiler au président du Sénat. Trois jours plus tard, le sénateur Vien rembourse la somme.

De très nombreuses lettres de correspondance entre le maire Camilien Houde et Rumilly témoignent également des efforts du maire de Montréal pour faire accepter ces «réfugiés politiques». Les prises de position publiques du maire à l'époque, entre 1948 et 1951, témoignent de ses idées sur la question. Les archives de Ru-

milly révèlent que certaines réunions du Comité pour la défense des réfugiés politiques français se tenaient à l'hôtel de ville de Montréal. Ce télégramme à Rumilly par exemple: «Prière assister réunion comité de protection lundi vingt-sept hôtel de ville cinq heures.»

Dans une lettre à Rumilly, le 4 janvier 1949, Camilien Houde remercie l'historien pour sa participation «dans diverses circonstances extrêmement importantes pour la survivance des nôtres et même... des autres.»

Le Dr Philippe Hamel intervenait, lui, directement auprès du premier ministre Saint-Laurent. Cet extrait d'une lettre adressée à Louis Saint-Laurent le 21 septembre 1948 est révélateur: «Votre dernière mesure de permettre aux Français d'entrer au pays au même titre que les Britanniques, est, certes, à votre honneur et je vous en félicite. J'aurais aimé qu'elle comportât également les immigrants de Belgique. De France, actuellement, nous aurions un recrutement de choix dans les prisons, car c'est là que loge une large partie de l'élite qui n'a pas réussi à se sauver au Canada, aux États-Unis ou en Amérique du Sud.»

Plus loin, dans la même lettre: «C'est vous qui décidez de la vie ou de la mort du comte de Bernonville.»

Et tout indique que Saint-Laurent n'est pas resté insensible à ces pressions. Le 19 mars 1951, alors qu'il devient évident que de Bernonville ne pourra rester au Canada, le premier ministre écrit au comte par l'entremise de son secrétaire particulier: «S'il y a quelque chose dans votre dossier qui est prouvé contre vous, aucun gouvernement canadien ne pourra justifier une recommandation vous étant favorable.»

Peu de temps après, de Bernonville quitte le Canada pour le Brésil. Le 15 août 1951, le comte écrit aux membres du Comité pour la défense des réfugiés politiques français: «Même loin de votre beau pays je serai présent par le cœur et par l'esprit et aucun de vous ne sera oublié ni dans mes pensées, ni dans mes prières.»

Le bras droit de Klaus Barbie a été retrouvé assassiné dans son appartement de Sao Paulo en avril 1972.

Les archives personnelles de Rumilly révèlent que plusieurs membres du haut-clergé sont intervenus à l'époque en faveur de de Bernonville: Mgr Maurice Roy, futur cardinal-archevêque de Québec, et Mgr Ferdinand Vandy.

Des politiciens importants sont aussi intervenus: le député de Bonaventure à Ottawa, Bona Arsenault, et l'organisateur en chef de l'Union nationale, Paul Bouchard, notamment.

## BRANCHÉS Un public distinct

SUITE DE LA PAGE 1

nisation de l'Institut national de la recherche scientifique (INRS). Leur recherche a été présentée au colloque «Recherche, arts et culture», organisé dans le cadre du congrès de l'ACFAS qui se termine aujourd'hui, à l'UQAM.

Les deux chercheurs ont puisé dans la banque de données de la vaste enquête *Le consommateur canadien d'art*, produite par Culture inc. en 1991, pour arriver à des recoupements sur des bases géographiques et ethnolinguistiques. «On s'intéresse à la culture et à la ville, explique Daniel Latouche. On veut par exemple découvrir s'il existe un public québécois francophone distinct à l'échelle canadienne, ou si Montréal se distingue du reste de la province ou d'une autre grande ville comme Toronto.»

Leurs données montrent déjà que près du tiers de la population montréalaise ne «sort» jamais, «demeure réfractaire à toute manifestation artistique professionnelle, traditionnelle aussi bien que populaire», comme l'écrivent les chercheurs. À Toronto, le «niveau de non-fréquentation» est sensiblement plus bas, à moins du quart de la population.

On découvre aussi que les plus assidus des «consommateurs d'art» sont pour ainsi dire «plurivoires»: ils mangent à une multitude de râteliers artistiques et culturels. Ainsi, des statistiques montrent que le public montréalais qui va à la fois au théâtre et au musée compte pour 59 % du public des musées. Plus étonnant encore: ce public montréalais qui va à la fois aux shows pop, rock et folk et aux concerts de musique classique compte pour 35 % de l'auditoire de cette musique. «On peut douter de l'existence d'un public spécialisé», conclut donc Guy Bellavance.

L'étude prouve aussi que de façon générale les jeunes de Toronto «consomment» plus d'art et de culture que ceux de Montréal et qu'ici les femmes «sortent» moins que là-bas.

D'autres chiffres intéresseront les «psychanalystes des collectivités». Mais que pourront-ils bien conclure du fait que 78 % des Montréalais et 56 % des Torontois disent aimer beaucoup les œuvres d'art représentant des paysages, alors qu'à peu près la même proportion d'habitants des deux métropoles (12 et 14 %) avouent un penchant marqué pour les images abstraites? Ou du fait qu'un Montréalais sur quatre aime les natures mortes, mais à peine un Torontois sur dix?

À ce colloque, le professeur Marcel Fournier, du département de sociologie de l'Université de Montréal, qui a aussi participé à cette étude sur Les publics des arts, a pour sa part dressé l'inventaire des enquêtes précédentes. Depuis plus de deux décennies, une quarantaine d'études de sources diverses (gouvernements, musées, universités, etc.) ont tenté de cerner les habitudes et les motivations de la population qui fréquente les musées, les festivals, les théâtres ou les salles de spectacles.

«Il en ressort un constat d'échec, ou à tout le moins de réalisme, vis-à-vis les efforts considérables déployés depuis des années pour promouvoir une véritable démocratisation de la vie culturelle, affirme le sociologue. Au Québec, comme aux États-Unis et dans une certaine mesure en Europe, les études sur les caractéristiques des consommateurs des arts révèlent des inégalités persistantes entre différents segments de la population, par exemple entre les gens plus ou moins scolarisés ou aux revenus plus ou moins élevés.»

## RÉVEIL Sept différences entre 1980 et 1994

SUITE DE LA PAGE 1

patriotes de s'y préparer, pour leur propre bien, et appelle des penseurs à se mettre au boulot de part et d'autre pour explorer dès maintenant les formes d'une nouvelle relation Québec-Canada.

Contrairement à 1980, les conditions actuelles favorisent les souverainistes au détriment des fédéralistes, estime M. White dans un article électrochoc publié dans le numéro d'avril du bulletin Québec Trends, distribué à gros prix aux leaders d'opinion du Canada anglais par un groupe de personnalités sur la situation politique au Québec. Il a été impossible de le joindre hier.

Il énonce sept différences entre 1980 et 1994:

■ la plus importante tient dans le fait que les Canadiens ne peuvent pas proposer en 1994, comme avait pu le faire Pierre Elliott Trudeau en 1980, le renouvellement du fédéralisme, si les Québécois rejettent la souveraineté. Après l'échec de l'Accord du lac Meech et le rejet de Charlottetown, «aucun politicien fédéraliste n'est assez crédible pour offrir un nouvel arrangement constitutionnel. Dans les faits, le choix se pose aujourd'hui entre l'indépendance et le statu quo»;

■ contrairement à M. Trudeau, un homme respecté par un grand nombre de Québécois, qui tenait bien en main le volant du char fédéraliste, M. Jean Chrétien a choisi, jusqu'à présent, d'éluder la question québécoise, «privant ainsi les

fédéralistes d'un leadership clair d'Ottawa»;

■ en 1980, les 75 députés fédéraux au Québec étaient des fédéralistes (74 libéraux et un conservateur). Aujourd'hui, 54 des 75 députés sont des souverainistes du Bloc québécois;

■ le chef de l'opposition officielle aux Communes était le fédéraliste Joe Clark, contre Lucien Bouchard en 1994;

■ en 1980, deux partis fédéraux riches et puissants ont pu soutenir les libéraux provinciaux dans le camp du NON; là, le PLC est «plutôt faible» au Québec et les conservateurs ont à toutes fins utiles été rayés de la carte;

■ il y a 14 ans, la question autochtone n'était pas un enjeu du référendum. Aujourd'hui, l'antagonisme croissant entre francophones et autochtones, notamment les Mohawks, ajoute un élément explosif parce que les Mohawks, anglophones, «sont perçus par plusieurs au Québec comme surprotégés par Ottawa», écrit White;

■ enfin, si les forces du NON avaient à leur tête en 1980 un intellectuel respecté, fraîchement arraché de son poste prestigieux de directeur du Devoir, le camp du NON devrait être dirigé cette fois par M. Daniel Johnson «qui ne jouit pas de la stature de Claude Ryan et qui, si la tendance se maintient, va avoir tout juste subi une défaite électorale majeure».

M. White tient virtuellement pour acquis, en effet, compte tenu des sondages, que le Parti québécois remporte-

ra les prochaines élections (que les plus récentes rumeurs sur la colline parlementaire annoncent pour la fin août). Il prévient ses compatriotes contre la tentation de croire que les Québécois pourraient décider de réélire les libéraux uniquement pour éviter le référendum.

L'éditeur de journaux, qui déjà était conseiller politique dans le cabinet de Daniel Johnson père en 1969, prédit même une victoire souverainiste au référendum, dans l'état actuel des forces fédéralistes.

«La faiblesse relative des fédéralistes, écrit-il, dans la conjoncture actuelle, incite à penser que les chefs de file canadiens doivent dès maintenant envisager la possibilité, sinon la probabilité, d'une victoire souverainiste au référendum. Les Canadiens pourraient être confrontés, au cours de la prochaine année, à un gouvernement du Parti québécois prêt à sortir le Québec de la fédération.»

Et le Canada anglais ne semble pas y être préparé. M. White suggère que «le Québec et le Canada, par nécessité, vont devoir trouver un modus vivendi satisfaisant pour les deux parties». Il demande à des penseurs de se mettre à la tâche maintenant pour définir cette nouvelle relation.

Tout est possible entre «l'hostilité mutuelle» et un nouvel ordre confédéral à la manière belge. Mais M. White prévient les Canadiens que si le Canada ne parvient pas à trouver des accommodements avec le Québec, il se prépare des jours sombres, prédisposant d'autres ré-

gions à regarder ailleurs, notamment l'Ouest voulant échapper à la domination de l'Ontario. Et de nouvelles divisions placeraient encore davantage le Canada anglais dans l'orbite des États-Unis.

Quebec Trends est publié par un groupe de personnalités dont font aussi partie les anciens ministres fédéraux Francis Fox et Marcel Masse, l'ex-ministre péquiste Clément Richard, l'ancien conseiller de Robert Bourassa M. Mario Bertrand, M. Pierre Pettigrew et le sondeur Jean-Marc Léger.

M. Léger affirme, dans un entretien au DEVOIR, que même si la stratégie fédéraliste n'est pas apparente, cela ne veut pas dire qu'elle n'existe pas. Selon lui, M. Chrétien aurait décidé d'adopter un profil bas pour le moment, dans l'espoir de conserver ses munitions pour le référendum. Il rappelle qu'en 1980, Pierre Trudeau avait fait de même, limitant le nombre de ses interventions, à proximité du jour du référendum, pour leur donner un meilleur impact.

Selon lui, les réactions hostiles de premiers ministres des provinces de l'Ouest (Harcourt et Romanow) visent surtout à gagner des points auprès de leur électoral. M. Léger pense toutefois que cette tactique comporte des dangers.

Ces messieurs devraient savoir que s'ils provoquent les Québécois, les Québécois peuvent réagir de façon virulente. L'appui à la souveraineté avait atteint 67 % après l'échec de Meech, ressenti par les Québécois comme un rejet.

## MAMAN

SUITE DE LA PAGE 1

dollars. «À ce moment, j'ai compris que je devais m'endetter pour gagner ma vie. J'ai perdu tous mes crédits d'impôt. Une loi datant de 1940 m'obligeait à payer pour des revenus que je ne gagnais pas», souève-t-elle.

Dès 1988, la mère en colère a décidé de riposter en envoyant des rapports d'impôt au nom de ses enfants, plutôt qu'en son propre nom.

Dans sa croisade, Susan Thibaudeau ne cherche pas à faire vibrer les violons ou à jouer les grandes victimes. Des familles en état de crise et de pauvreté, elle en voit tous les jours dans son métier de travailleuse sociale, qui la mène de rue en rue, de ménage en ménage. Déjà, toute petite, elle a entendu sa mère, séparée elle aussi, se plaindre de «l'argent qui lui fallait envoyer à Ottawa».

Cette loi fiscale qu'elle pourfend, Susan Thibaudeau estime la battre en brèche d'abord pour les milliers de femmes qui vivent, muettes, le même imbroglio. «Il y a 6000 personnes qui se sont manifestées depuis le dépôt de nos recours collectifs, c'est la preuve de l'ampleur des problèmes créés par la loi. Je ne fais plus cela pour moi, mais pour toutes les femmes.»

Mais tenir tête au gouvernement n'est pas chose facile. En plus de l'énergie investie dans cette démarche, Susan Thibaudeau a encaissé les défaites, les menaces et même les intimidations. En 1992, alors que la petite famille s'apprête à célébrer Noël, Revenu Québec lui expédie un cadeau empoisonné: un avis de saisie de son salaire pour non paiement d'impôt réclamé sur les pensions alimentaires versées depuis 1988. Malgré le recours collectif déjà entrepris au fédéral, Revenu Québec applique sa recette inflexible du «payez d'abord», explique ensuite.

Mais ce revers n'a pas réussi à tédier son âme de batailleuse. «On en entend peu parler, mais il y a plusieurs femmes qui font faillite pour cette raison, qui perdent leur salaire ou même leur maison», affirme-t-elle aujourd'hui.

Ce qui hérisse le plus Mme Thibaudeau à ce jour est de voir ses adversaires lui faire la guerre à grand renfort d'experts et de montagnes de statistiques payées, et grassement, avec l'argent du public.

Mais la bataille n'aura jamais eu une aussi belle saveur que ce jour du 3 mai où Susan Thibaudeau a réveillé sa fille pour lui glisser à l'oreille sa victoire. «Ma fille m'a dit: "Maman je suis fière de toi". Un dirait que maintenant, je n'ai plus peur de perdre quoi que ce soit.»

## GOYA

SUITE DE LA PAGE 1

conseil d'administration de l'établissement de la rue Sainte-Catherine. Le don de ce qui s'est avéré être un faux Goya a probablement valu à la famille Hornstein plusieurs centaines de milliers de dollars en «recus d'impôts», mais on ne peut dire combien exactement, ce renseignement étant confidentiel. «Les études du Prado confirment toutes les évaluations précédentes, explique Pierre Théberge, directeur du MBA, rejoint hier à Bruxelles. C'est extrêmement malheureux, mais il faut maintenant se rendre à l'évidence: notre Goya n'en est fort probablement plus un.»

*L'agonie au jardin des Oliviers* a été envoyé à Madrid pour fins d'expertise après que de sérieux doutes aient commencé à circuler sur son authenticité. Les documents rendus publics hier par le MBA mentionnent que les premières interrogations sont apparues dès l'été 1990, soit après l'acceptation du don. Le Service d'acquisition de l'établissement montréalais mettait alors en doute la provenance exacte de l'œuvre et mentionnait que le tableau ne figurait pas dans un récent catalogue raisonné des œuvres de Goya. Lors d'une visite au Louvre, à Paris, une conservatrice du MBA avait aussi fait la fâcheuse «découverte» d'une autre «version» de cette toile. La conclusion voulait alors que l'œuvre montréalaise soit une copie de l'œuvre parisienne. Ce qui est maintenant confirmé.

LE DEVOIR

LES BUREAUX DU DEVOIR SONT OUVERTS:  
DU LUNDI AU VENDREDI DE 9H00 À 16H30  
RENSEIGNEMENTS (514) 985-3333  
ADMINISTRATION (514) 985-3333

PUBLICITÉ

AVIS PUBLICS (514) 985-3344  
ANNONCES CLASSÉES (514) 985-3344  
PUBLICITÉ (514) 985-3399  
NUMÉRO SANS FRAIS 1-800-363-0305

SERVICE À LA CLIENTÈLE

• Extérieur (sans frais) •  
1-800-463-7559

DU LUNDI AU VENDREDI

DE 8H00 À 16H30

2050, RUE DE BLEURY, 9<sup>E</sup> ÉTAGE,  
MONTREAL, (QUÉBEC) H3A 3M9

SERVICE DES ABONNEMENTS

Les numéros de téléphone suivants sont valables pour le service de livraison par camélot et pour les abonnements postaux.  
Montréal (514) 985-3355